

## VOUS N'AVEZ PAS PU EFFECTUER LES FORMALITÉS EN FRANCE

Je n'ai pas pu m'adresser à la douane pour effectuer mes formalités de détaxe avant mon départ<sup>2</sup>.

Puis-je quand même obtenir la détaxe ?

Oui, pour cela, vous devez :

- 1 • soit obtenir une quittance auprès des services douaniers de votre pays de résidence, attestant du paiement des droits et taxes en vigueur ;  
• soit présenter le bordereau de détaxe et vos marchandises, à l'ambassade de France ou au consulat français de votre pays de résidence pour visa ou délivrance d'une attestation.
- 2 Adresser votre demande de régularisation au service des douanes de votre point de sortie dans les 6 mois à compter de la date d'achat de votre marchandise.

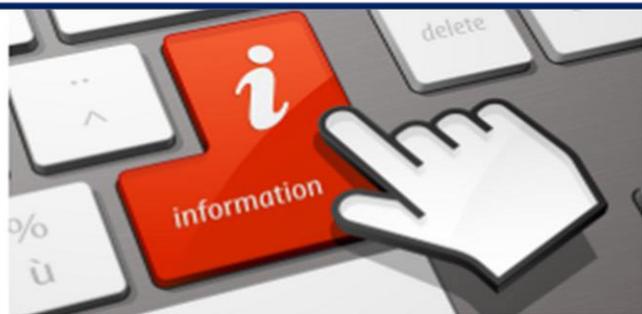
Votre demande devra comporter :

- une copie d'une pièce d'identité justifiant votre qualité de non résident
- la quittance délivrée par un service douanier de votre pays de résidence, ou l'attestation ou le bordereau visé par l'ambassade de France ou le consulat français
- votre titre de transport
- un courrier exposant les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu effectuer les formalités de détaxe avant votre départ de France ou de l'UE et précisant le lieu et la date de sortie du territoire français.

Comment faire si je quitte l'Union européenne depuis un autre État membre que la France ?

Vous devez demander le visa douanier de vos bordereaux aux autorités compétentes de cet État membre et les adresser au commerçant français.

<sup>2</sup> Pour des raisons exceptionnelles devant être dûment justifiées dans la demande de régularisation.



CE DÉPLIANT EST UN DOCUMENT SIMPLIFIÉ QUI REPREND DES ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS À TITRE STRICTEMENT INFORMATIF. IL NE SE SUBSTITUE PAS AUX TEXTES APPLICABLES.

Pour compléter votre information et ne pas vous mettre en infraction :

### Consultez

- les sites Internet  
[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)  
[www.rendezvousenfrance.com](http://www.rendezvousenfrance.com)
- l'application gratuite pour Smartphone : Douane fr

### Contactez

- Infos Douane Service

0 811 20 44 44

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Hors métropole ou étranger  
+ 33 1 72 40 78 50



web : douane.gouv.fr

Crédit photo 1<sup>er</sup> de couverture : @ illica10 - Fotolia.com



Direction générale des douanes et droits indirects  
11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)  
Smartphone : douane fr (application gratuite pour les voyageurs)  
Twitter : @douane\_france  
Janvier 2014